



13 mai 2020

A Madame Rika Denduyver, Présidente du Comité de gestion de Fedorest
A Monsieur Hans D'Hondt, Président du Comité de Direction du SPF Finances,
Copie à Madame Satoko Nakayama, directrice de Fedorest
Monsieur Arnaud Vajda, Directeur du Service d'encadrement P&O du SPF Finances

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

Par la présente, les quatre organisations syndicales représentatives, ayant été informées de la reprise du travail par le personnel de Fedorest ce lundi 18 mai, alors que le Comité de Concertation de Base à ce propos ne se tiendra que le mardi 19 mai, demandent instamment au Comité de gestion de Fedorest de reporter cette reprise après ledit Comité de Concertation de Base, et certainement après que les conditions de sécurité de reprise du travail seront effectivement assurées et conformes aux recommandations faites à différents niveaux.

Au niveau du Fédéral, il est précisé dans la brochure des SPF Bosa et Santé publique du 8 mai, que :

Nous vous demandons de traduire ces recommandations dans le fonctionnement concret de votre organisation, et d'en informer vos collaborateurs, après concertation avec vos organes ad hoc.

Et pour la reprise à partir du 18 mai, ce qui suit :

- Les activités sur le terrain qui avaient été arrêtées, réduites ou non, redeviendront pleinement ou progressivement opérationnelles si les conditions sanitaires le permettent ;
- Les activités spécifiques qui ne peuvent s'effectuer que sur site des institutions sont organisées en respectant les mesures d'hygiène et de distanciation sociale et moyennant adaptation des espaces de travail et des zones communes. L'organisation du travail veille à une répartition équilibrée de ces activités entre tous les agents du service concerné notamment par un système de shift site/télétravail ;
- En fonction des décisions du Conseil National de Sécurité, chaque organisation établira son plan de « retour progressif sur le lieu de travail » en garantissant les conditions de travail et de sécurité afin que l'ensemble des collaborateurs puissent revenir sur le lieu de travail ;
- Eviter l'arrivée simultanée des travailleurs ;
- Utiliser des mesures de dispersion aux entrées, sorties et passages avec des aides telles que des marquages, des rubans ou des barrières physiques, et envisager la circulation à sens unique dans les couloirs où les gens se croisent trop souvent ou sans distance suffisante.
- Réaliser une analyse de risques pour chaque zone du « bâtiment » avec l'aide éventuelle du SIPPT ou et d'EMPREVA. Le résultat de cette analyse sera de une liste de mesures précises de prévention décidées. Il importera de communiquer ces mesures particulières au personnel occupant le bâtiment considéré ;



- Les bureaux collectifs ne sont utilisés qu'à 50 % maximum de leur capacité et tout en respectant la distanciation sociale de minimum 1,5 mètre ;
- Les espaces de réunions, conférences, déjeuner informel, pause,... sont utilisés à 50 % maximum de leur capacité en respectant les mesures d'hygiène et de distanciation sociale ; les espaces des restaurants d'entreprises restent fermés ;
- limiter le nombre de personnes présentes simultanément dans les vestiaires et les sanitaires. Exécuter le plan de gestion de légionellose suite aux eaux stagnantes, particulièrement dans les douches et chaudières.
- Dans le monde du travail, l'employeur – y compris public – devra fournir des moyens de protection et des instructions d'utilisation aux travailleurs, si cela s'avère nécessaire.

Au niveau du SPF Finances, une note toute récente à l'attention des dirigeants, précise que :

- Un **scénario de déconfinement s'appliquera à chaque bâtiment**. L'élaboration de **consignes de déconfinement sur mesure** par implantation pour assurer une sécurité maximale est un travail considérable. **Montrez l'exemple** à votre équipe ; **respectez les plages** d'ouverture et la **capacité des salles de réunion**, répartissez-vous en petits groupes pour éviter les rassemblements, etc.

Or, nous nous trouvons à deux jours de la reprise en n'ayant eu connaissance d'aucun plan précis de déconfinement adapté à chaque implantation, ni de mesure ou analyse telle que celles soulignées ci-dessus. Pourquoi avancer dans l'improvisation et l'à-peu-près ? Qui pourra garantir que les mesures nécessaires auront été prises et réalisées avant la reprise du travail, et engager sa responsabilité ?

Au contraire, tout le personnel de Fedorest devra être présent au même moment le lundi 18 mai au matin pour recevoir les informations et consignes pour le futur, alors qu'elles ne seront pas encore passées par les instances de concertation ad hoc, et ce en contradiction avec les normes qui seront appliquées par la suite.

Si nous pouvons encore espérer que des masques puissent être distribués au personnel dans l'intervalle, il nous apparaît hautement improbable que les autres mesures à prendre, car le port du masque n'est qu'une mesure parmi d'autres (cf. brochure du 8 mai), seront réalisées dans un délai si court.

Enfin, l'urgence et la précipitation dans lesquelles cette reprise se fait n'ont aucun fondement connu par nous à ce jour, alors qu'on sait que le Covid 19 est extrêmement contagieux.

Nous vous remercions dès lors de la bonne suite que vous apporterez à cet appel à la raison.

Recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour la CGSP-AMIO,

Pour la CSC Services publics,

Pour le SLFP,

Pour l'UNSP,

Luc Martony

Président

Sous-secteur Finances

Pascal Tytgat

Secrétaire permanent

Stefaan Slaghmuylder

Président

Aubry Mairiaux

Président